



CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL

SEANCE DU

16 novembre 2023

PROCES VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 16 novembre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Brette-les-Pins, régulièrement convoqués, se sont réunis en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Stéphane FOUCHARD, Maire.

Date de convocation : 10 novembre 2023

Date d'affichage : 10 novembre 2023

Etaient présents : M. Stéphane FOUCHARD, M. Christian BONNIN, Mme Véronique CORMIER, Mme Isabelle BERTHE, Mme Sandrine CHEVRAY, M. Giovanni FOULADOUX, M. Fabien LEBAS, M. Éric BEVILLON, Mme Odile GODIN, M. Alain DOBREMEL, Mme Loëtitia MAILLARD, Mme Laurence HUBERT, Mme Laurence Watteau.

Excusé(s) ayant donné procuration : M. Patrice POUILLET a donné pouvoir à Mme Sandrine CHEVRAY. Mme Laëtitia BOIS a donné pouvoir à M. Giovanni FOULADOUX. Mme Jessica RENAUT a donné pouvoir à Mme Odile GODIN. Mme Anne-Laure CORREIA a donné pouvoir à Mme Loëtitia MAILLARD.

Secrétaire de séance : Mme Véronique CORMIER est désignée secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 15

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre d'absents : 4

Votants : 19

L'ordre du jour comportait les points suivants :

1. Désignation du secrétaire de séance.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 12 octobre 2023.

Date de l'affichage du procès-verbal de la séance : **le 17 novembre 2023.**

3. Vie économique et financière

3.1. *Décision modificative 3.*

3.2. *Tarifs publics locaux 2024.*

3.3. *DETR/DSIL projet 2024.*

3.4. *Départ à la retraite d'un agent.*

4. Affaires sociales et scolaires.

4.1. *Unité d'Enseignement en Élémentaire Autisme (UEEA).*

4.2. *Mise en place du marché de restauration.*

5. Vie culturelle et associative.

5.1. *Festivités de Noël : concert et marché.*

6. Informations diverses.

6.1. *Points divers et questions diverses.*

1. Désignation du secrétaire de séance.

Rapporteur : Monsieur le Maire.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de désigner le secrétaire de séance pour la durée de la séance du Conseil Municipal. Il est proposé au Conseil Municipal de désigner Madame Véronique CORMIER.

Adopté à l'unanimité.

2. Approbation du Procès-Verbal de la précédente séance du Conseil Municipal du 12 octobre.

À la suite de l'octroi de la subvention exceptionnelle à la Coopérative Scolaire au précédent conseil, M. Denis Herraux souhaite avoir des informations concernant l'usage de la subvention qui est attribuée chaque année. La demande est en cours.

Adopté à l'unanimité

3. Vie économique et financière

Rapporteurs : Christian BONNIN, M. le Maire.

3.1. Décision modificative 3.

Christian Bonnin propose une nouvelle décision modificative et apporte quelques explications :

- 1/chapitre 10 (ouverture de crédits) : besoin d'ouvrir des crédits de la section d'investissement pour le reversement de la taxe d'aménagement prévue par la délibération n°93-08-22 du conseil municipal.
- 2/chapitre 024 (ajout de crédits) : il était prévu au BP 195 002 € (2 terrains à 1€, 2 terrains à 55 000 € et le bâtiment rue des Biches 85000 €). Est venue s'ajouter la cession du 28 rue des tulipes à 49 €.
- 3/chapitre 21 (ajout de crédits) : travaux imprévus en bâtiment
 - devis chauffe-eau pour la salle des Glycines : 1 060,80 €
 - devis chauffe-eau pour Mimosas : 1 024,0 €
 - devis installation porte arrière de la mairie : 2 160 €
- 4/chapitre 67 (ajout de crédits) : fin d'année 2022, nous avons reçu un versement de 5 447,46 € dont nous n'avons aucune information sur sa provenance. Il a été titré en fonctionnement par défaut. En octobre 2023, un second versement a été effectué pour la somme de 12 710,54 € sans aucune provenance notifiée. L'addition de ces deux sommes nous a permis de faire le rapprochement avec la subvention d'investissement pour le « plan de soutien aux cantines scolaires » soit 18 158 €. C'est à l'achat du matériel de cuisine que cette subvention est destinée. Elle doit être titrée sur la section d'investissement qui a été prévue à ce BP 2023. De ce fait, Le titre de l'exercice 2022 doit être annulé par un mandat au compte 673.
- 5/chapitre 65 : remboursement de l'acompte du filet de sécurité : 12 941 €
- 6/ chapitre 73 et 74 : il s'agit d'une rectification d'imputation comptable.

Section d'investissement :

Chapitre	Compte imputation	Opérations	Montant dépenses	Montant recettes
	Section d'investissement			
10	10226 Taxe d'aménagement		+1 150 €	
21	2135 Installations générales, agencement, aménagement de constructions	110	+ 600 €	
21	2135 Installations générales, agencement, aménagement de constructions	111	+ 600 €	
21	2135 Installations générales, agencement, aménagement de constructions	112	+ 450 €	

23	231 Immobilisations en cours		- 2750 €	-
O24	O24 Produits des cessions			+50 €
	TOTAL		50 €	50 €

Section de fonctionnement :

Section de fonctionnement		dépenses	recettes
67	673 Titres annulés	+ 5 500 €	
65	6588 Autres charges de gestion courante	+ 12 941 €	
011	617 Etudes et Recherches	- 18 441 €	
73	73223 Fd Départemental des DMTO pour commune de moins de 5000 habitants		+ 38 370 €
74	7482 Compensation pour perte taxe additionnelle		- 38 370 €
	TOTAL	0 €	0 €

Adopté à l'unanimité

3.2. Tarifs publics locaux 2024.

Sur proposition de la commission communale « *Vie économique et financière* » réunie le 23 octobre 2023, il est proposé les nouveaux tarifs publics locaux 2024 avec une augmentation de 5 % correspondant au taux d'inflation.

Bibliothèque : on ne modifie rien puisque la bibliothèque est en réseau avec la commune de Saint-Mars d'Outillé. Comme les élus de Saint Mars n'ont pas souhaité augmenter les tarifs, les élus de Brette-les-Pins conservent les tarifs existants.

Adopté à l'unanimité.

Cimetière : les élus valident une augmentation de 5 % sur les tarifs concession, cave urne, columbarium et plaque du souvenir.

Adopté à l'unanimité.

Restaurant scolaire : les élus valident une augmentation de 5 % sur les tarifs des garderies et repas du restaurant scolaire. Les denrées alimentaires subissent une inflation de 9% au même titre que les fluides, l'énergie. C'est au restaurant scolaire que l'on retrouve les postes de dépenses où l'inflation est la plus notable.

Adopté avec 15 voix pour, 1 contre et 3 abstentions.

Assainissement : les élus valident une augmentation de 5 % sur la Participation à l'Assainissement Collectif (PAC).

Adopté à l'unanimité.

Redevance assainissement : les élus valident une augmentation de 5 % sur les redevances d'assainissement collectif.

Adopté à l'unanimité.

Interventions :

Monsieur Giovanni Fouladoux informe qu'à partir de 2026, avec le transfert des compétences eau et assainissement, il faut s'attendre également à une augmentation.

Salle des glycines : les élus valident une augmentation de 5 % pour la location de la salle des glycines et une caution de 1000€.

Adopté à l'unanimité.

Salle polyvalente : les élus valident une augmentation de 5 % pour la location de la salle polyvalente et augmentent la caution afin de davantage sensibiliser les usagers sur le soin des lieux. Nouveauté également à partir de 2024, les élus valident un forfait chauffage afin d'avoir une cohérence avec les forfaits déjà en place.

Adopté à l'unanimité.

Précisions : *Il est proposé de réunir les présidents des associations qui utilisent la salle polyvalente afin de leur expliquer les décisions prises par les élus et obtenir une attestation d'assurance pour couvrir les éventuels dommages lors de l'utilisation de la salle. Cette décision est liée au travail en cours sur l'ensemble de la couverture assurantielle de la collectivité qui a fait apparaître des « failles » dans notre gestion des risques qu'il convient de rectifier et qui pourraient mettre les acteurs associatifs en difficulté en cas de litige. Il s'agit donc d'un travail nécessaire de clarification des responsabilités, travail devenu impératif aujourd'hui étant donné la taille de la commune.*

Tarif casse vaisselle : pour compléter les conventions de location des salles municipales, les élus valident des tarifs « vaisselle » à facturer en cas de casse.

Adopté à l'unanimité.

Interventions :

M. Christian Bonnin a fait des recherches concernant les prix du repas des restaurants scolaires. Nos voisins, Laigné-en-Belin, Parigné l'Evêque, Changé et Saint-Mars-d'Outillé, ont mis en place une tarification sociale avec l'application des quotients familiaux et le repas à 1 €. C'est un sujet qu'il faudra réfléchir pour la rentrée prochaine.

M. Grégory Leblanc demande à ce l'on se rapproche de la Mairie de Saint-Mars-d'Outillé pour savoir combien de temps ils ont travaillé sur le dossier avant la mise en place.

M. Le Maire souligne que l'on franchit le cap des 4 € et que la mise en place d'une tarification sociale permettrait d'apporter une réponse aux difficultés des ménages les plus fragiles.

M. Denis Herraux s'interroge sur la nécessité d'augmenter les tarifs de restauration. Les agents travaillent pour réduire les dépenses et ces économies favorisent le budget.

Mme Isabelle Berthe explique que l'augmentation du tarif pour les enfants qui ont un PAI paraît dérisoire en raison des aménagements contraignants pour l'équipe. Elle propose également d'informer les usagers à travers le Bulletin Municipal que malgré les 9,6 % d'inflation la commune a décidé d'appliquer seulement 5 % d'augmentation.

3.3. DETR DSIL projet 2024.

Depuis 2 ans, la Préfecture arrête la date du 15 décembre de l'année en cours pour le dépôt des dossiers DETR et DSIL. Afin de respecter ce calendrier, mais aussi d'adapter notre investissement à notre fonctionnement en matière énergétique, le bureau propose, au regard de l'audit énergétique réalisé au groupe scolaire Chantefables, de ne présenter qu'un seul dossier pour cette année. Parmi les 3 préconisations du cabinet M3e, la première a été réalisée cette année : passage en LED de tout l'éclairage de l'école. Pour la seconde préconisation, il est proposé le changement des fenêtres de l'école maternelle.

Celles-ci sont très vétustes (problèmes de fermeture) ; elles laissent passer le froid et la chaleur. Le cabinet *M3e* préconise donc un système qui permettrait d'isoler le bâtiment de la chaleur l'été et du froid l'hiver tout en laissant la luminosité naturelle. Les élus valident le remplacement des fenêtres de l'école maternelle et autorise Monsieur le Maire à demander une subvention DETR au titre de l'année 2024.

Adopté à l'unanimité.

3.4. Départ à la retraite d'un agent.

Dans le cadre du départ à la retraite au 31 décembre 2023 d'une adjointe technique de l'école, il est proposé que la commune lui offre un cadeau en remerciement pour services rendus. Considérant la nécessité d'adopter une délibération pour l'octroi d'un cadeau réalisé par la collectivité, les élus valident l'achat d'un chèque-cadeau auprès du restaurant le Cheval Blanc à Changé pour 2 repas tout inclus pour un montant de 128 €.

Adopté à l'unanimité.

4.1. Affaires sociales et scolaires.

(Rapporteurs : Isabelle Berthe)

4.1. Unité d'Enseignement en Élémentaire Autisme (UEEA).

Mme Isabelle Berthe fait un point à la suite de l'ouverture de l'Unité d'Enseignement en Élémentaire Autisme le 4 septembre 2023. L'équipe est en souffrance en raison de 2 élèves qui ont été très mal « orientés », leur profil ne répondant pas à l'inclusion. L'enseignante est actuellement en arrêt. Elle a été remplacée à deux reprises. L'AESH, après 2 arrêts maladie, n'a pas souhaité poursuivre la mission. L'école attend l'arrivée d'une nouvelle AESH. Les élèves sont au nombre de 5 et ont entre 7 et 11 ans.

4.2. Mise en place du marché de restauration.

Madame Isabelle Berthe rappelle que la société *Restauval* a commencé à travailler avec la commune de Brette-les-Pins depuis le 1^{er} novembre 2023. Le cuisinier prend ses marques progressivement avec le personnel communal. Les enfants sont plutôt contents, les parents aussi. Un rendez-vous avec le cuisinier et le directeur de secteur est prévu le 23 novembre 2023, afin d'effectuer un premier point d'étape.

5. Vie culturelle et associative.

(Rapportrice : Véronique Cormier)

5.1. Festivités de Noël : concert et marché.

Mme Véronique Cormier rappelle que le Marché de Noël aura lieu le 2 décembre 2023 entre 15h et 20h. Comme l'année dernière, les bénévoles de l'association *Brette Animation* collaborent avec les agents des Services Techniques. Il faudra malgré tout prévoir des bénévoles pour le montage et le démontage des stands. En fonction des conditions climatiques, il faudra prévoir d'installer le Père Noël ailleurs que dans l'église. Le sapin de Noël sera allumé à 18h en présence des enfants à qui un chocolat chaud sera offert. Un flyer sera distribué à l'école pour inviter les enfants. Le concours de pièces artistiques en chocolat se déroulera également le samedi 2 et dimanche 3 décembre 2023 à la salle polyvalente. La Mairie offrira un vin d'honneur. Le concert de Noël aura lieu le dimanche 17 décembre 2023 à 16h. Il sera animé par *Aude Ezzo*, chanteuse.

Rappel : La commission Bulletin Municipal se tiendra le mardi 21 novembre à 20h. Cela devient de plus en plus difficile de récupérer les articles des associations. Malgré les relances, certaines n'ont pas répondu. Il n'y aura donc pas d'article.

6. Informations diverses.

(Rapporteurs : Christian BONNIN, Stéphane FOUCHARD, Véronique CORMIER, Isabelle BERTHE, Denis HERRAUX)

6.1. Points divers / Questions diverses.

- ☛ Monsieur Denis Herraux fait une synthèse des rapports annuels SPANC, déchets et activités 2022 (services communautaires). Ils sont en ligne sur le site internet. Il regrette que peu d'élus bretteois aient été présents aux réunions publiques.
- ☛ Nouvelle réunion Participation Citoyenne le vendredi 17 novembre 2023 à 19h30 dans la salle du Conseil Municipal.
- ☛ Concernant la rue des Pins, une caméra a été passée dans le réseau assainissement. Il n'y a pas de difficultés avec le réseau. Les remontées d'eau sont dues à un trop plein des eaux usées, en amont du réseau.
- ☛ Un radar pédagogique a été installé rue des Chesnais : 50 % des véhicules étaient au-delà de la vitesse autorisée. Un véhicule a été contrôlé à plus de 90 km/h.
- ☛ Le 1^{er} Conseil d'Ecole a eu lieu le 6 novembre 2023 : pas d'informations importantes à communiquer.
- ☛ Le départ de Brigitte Lechat fera l'objet d'un temps convivial le 18 décembre 2023.
- ☛ Un arrêté d'utilisation des terrains de foot a été pris jusqu'au 31 décembre 2023.
- ☛ Depuis la mise en place du nouveau logiciel de facturation assainissement, les usagers rencontrent des difficultés pour le paiement mensualisé.
- ☛ Les bénévoles de la bibliothèque regrettent le manque de présence des élus lors de leurs animations.
- ☛ A ce jour, aucun animal n'a été emmené à la fourrière donc la commune n'a eu aucune dépense.
- ☛ M. Christian Bonnin rappelle que le dernier revenu de la collectivité est la Taxe Foncière. Si les élus votent une exonération de cette taxe pour les usagers effectuant des travaux de rénovation énergétique, alors ce sera autant de recettes en moins pour la commune. Encore une fois, l'État fait porter la responsabilité sur les collectivités.

Fin de séance à 22h20.

La secrétaire de séance,
Véronique CORMIER

Le Maire,
Stéphane FOUCHARD

